



MAIRIE



67/2023

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-trois, le 04 décembre à dix-huit heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LIT ET MIXE, dûment convoqué **le 29 novembre 2023**, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Gérard NAPIAS, Maire

PRESENTS : Mme MJ.RUSKONE M.D.DUFAU -Mme I.LESBATS – M. S.LABAT- Mme L.LESBATS – Mme S.CHAMPILOU- Mme V. DOUET- Mme I. DUPONT- M. C.VIGNEAU- M. G.VILLENAVE – M. F.PEHAU - M.T.DEVERT- M.S.GILBERT- - Mme C.GUILLET- Mme E.TROUILLET- M. T. LAMARQUE - C.LACOSTE- M. F.PEHAU

ABSENT : M. J. WATIER.

Mme Sabine CHAMPILOU est élue secrétaire de séance

Membres en exercice : 19 Présents : 18

OBJET : Affectation du résultat du Camping Municipal pour 2023.

M. le Maire indique qu'il convient de procéder à l'affectation de l'excédent du camping afin de maintenir l'équilibre du budget de la commune et du budget du camping, conformément au vote des écritures en date du 29 mars 2023 pour la commune et le 12 avril 2023 pour le Camping.

Considérant que l'équilibre du budget principal de la commune de LIT ET MIXE est conditionné au versement à l'article 75861 du budget principal de l'excédent reversé des SPIC,

Après avoir vérifié que cette affectation ne déséquilibre pas le résultat du budget du Camping Municipal, M. le maire propose d'affecter la somme de 400 000€.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

-D'affecter la somme de 400 000€.

Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes les pièces concernant la présente délibération.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.*

Le Maire.
Gérard NAPIAS

La secrétaire de séance
Sabine CHAMPILOU

